

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 avril 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 686 600 francs, complémentaire au crédit de 8 116 200 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397 II), destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

23 octobre 2023

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions (CTC) lors de la séance plénière du 25 avril 2023. Elle a été étudiée lors des séances des 21 juin et 23 août 2023 sous la présidence de M. John Rossi. Les notes des séances ont été prises par M^{me} Camelia Benelkaid, que le rapporteur remercie chaleureusement pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

*(réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point
de Plainpalais à la place des Augustins)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 686 600 francs, complémentaire au crédit de 8 116 200 francs voté le 9 juin 2021 (PR-1397-II), destiné au réaménagement de la rue de Carouge, du rond-point de Plainpalais à la place des Augustins.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 686 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1397-II du 9 juin 2021.

Séance du 21 juin 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoît Bouthinon, adjoint de direction au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler informe qu'il s'agit d'une proposition complémentaire liée à la revalorisation de la rue de Carouge (PR-1397). En effet, la fermeture à la circulation de la rue de Carouge a aussi des incidences sur les rues adjacentes. Il s'agit donc de saisir l'opportunité d'intervenir sur ces rues pour aussi les valoriser. Cette approche permet de pacifier directement la rue mais aussi certaines rues perpendiculaires dont le régime de circulation est modifié.

M. Bouthinon rappelle qu'ils avaient présenté le projet de piétonnisation de la rue de Carouge en 2021 auprès de la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) et de la CTC. La proposition retenue par les mandataires était de couper la place des Augustins de la circulation au rond-point de Plainpalais. La conséquence sur le schéma de circulation sera que cette rue sera transformée en une impasse avec une possibilité d'échappatoire finale. Il y a aussi une petite particularité, en effet la ligne 35 aura l'autorisation de pouvoir circuler sur la rue des Battoirs et couper par la rue des Augustins comme cela se fait aujourd'hui. En termes d'aménagement, le site du tramway n'est pas aux normes aujourd'hui et c'est un lieu sur lequel ils vont devoir effectuer un travail pour élargir la place d'à peu près 1 m. Ils vont également pouvoir avoir des trottoirs élargis, une bande végétalisée et un site privilégié pour les mobilités douces. Ils arriveront à planter à peu près 65 arbres, désimperméabiliser des surfaces assez importantes et végétaliser certaines portions de terrains.

De toute évidence, la coupure de la circulation sur cette rue de Carouge a des conséquences sur les rues perpendiculaires qui l'irriguaient d'un point de vue de circulation ou alors qui permettaient de ressortir. Ils sont donc là ce soir pour demander un crédit complémentaire afin de relier le reste de la rue de Carouge qui n'est pas concerné directement par l'aménagement (voir les plans du Powerpoint pour les détails visuels). En termes de travaux, il y aura un gros travail pour tout ce qui relève des réseaux souterrains, et ce en étroite collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG), Swisscom et l'Office cantonal des transports (OCT). Il ajoute qu'ils ont déjà commencé les travaux qui ont actuellement lieu de juin à octobre 2023 et qui vont aussi se poursuivre en microtunnelier sur le pont d'Arve. D'octobre 2023 à mars 2024, ils travailleront sur les réseaux proprement dits sur l'ensemble de la rue de Carouge. Ils travailleront ensuite d'avril à juillet 2024 sur le site du tramway, l'élargissement, mais aussi sur la désinfection de réseaux souterrains. Enfin, le reste de l'aménagement se fera entre juillet 2024 et juin 2025. (Voir Powerpoint pour les coûts.)

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il y a une urgence à voter les 3 000 000 de francs supplémentaires car ils ne savent pas encore s'ils profiteront de cette demande de crédit supplémentaire pour auditionner quelques personnes.

M^{me} Perler répond que les aménagements de surface auront lieu de juillet 2024 à juin 2025 mais les réseaux sont prévus dans le premier crédit. Ils ont donc le temps de faire quelques auditions mais il serait idéal de voter cet objet d'ici à la fin de l'année.

Le même commissaire sait qu'il y aura une déviation au niveau de la rue Dancet et demande s'il y a d'autres projets prévus dans cette rue.

M. Betty répond qu'il est prévu de lancer des études pour voir comment aménager les espaces de cette rue.

Le même commissaire demande s'ils envisagent d'étudier la possibilité de fermer complètement cette rue à la circulation.

M. Betty répond par la négative.

Le commissaire demande ensuite si les places de parking de la Migros et de la Coop sont prises en compte dans la compensation des places et si des accords ont été trouvés avec les habitants pour leur accorder des places de stationnement à prix préférentiel.

M. Bouthinon répond que ce ne sont pas des parkings ouverts à la compensation.

Le commissaire demande alors où aura lieu cette compensation.

M. Betty répond que cela se fera au parking des Minoteries.

Le même commissaire demande combien de places ce parking contient.

M. Betty lui répondra par la suite.

Le commissaire demande si ce parking appartient à la Gérance immobilière municipale (GIM) et s'il y aura une possibilité de négocier pour les habitants.

M. Betty répond par la positive.

Toujours le même commissaire demande si le parking de la rue Jean-Violette reste accessible.

M. Bouthinon répond que cela restera le cas avec un contrôle d'accès pour riverains et livraisons.

Le commissaire demande ensuite si les ambulances devront emprunter les voies de tram pour accéder à la rue de Carouge.

M. Bouthinon répond que ces véhicules pourront emprunter les voies cyclables.

Le commissaire demande s'ils ont une moyenne du nombre de véhicules qui empruntent la rue de Carouge actuellement, quel report de trafic ils peuvent estimer sur la rue Dancet et si cela a été discuté avec le Canton.

M. Bouthinon répond que les discussions sont fluides avec le Canton et que dans leurs objectifs de comptage et de restriction de circulation, il n'y aura pas plus de circulation que ce qu'ils ont aujourd'hui. L'avantage est qu'ils auront très prochainement, dès le début des travaux, un point sur la situation définitive puisqu'ils vont couper la circulation sur la rue de Carouge. Dès le démarrage des travaux sur cette rue, la théorie sur les reports de circulation va pouvoir leur indiquer comment se diffusent réellement les gens et s'ils vont utiliser le réseau primaire et secondaire qui est fait pour ça, ou s'ils vont continuer à transiter par cette rue Dancet. Selon le résultat, ils vont pouvoir mettre en place des feux qui restreindront ce transit.

Le même commissaire demande si des places deux-roues motorisés sont prévues sur les rues adjacentes car la situation actuelle est insuffisante.

M. Bouthinon répond que les rues en traitillé sur le schéma seront réservées au stationnement des vélos, deux-roues motorisés et aux livraisons.

Enfin, le commissaire demande si le Canton valide le projet et le soutient.

M^{me} Perler répond par la positive et ajoute qu'il a déjà délivré les autorisations pour les sous-sols.

M. Betty revient sur les demandes de places de parking et informe le commissaire qu'il y avait 122 places disponibles au dernier recensement.

Une commissaire demande si la rue des Voisins sera également fermée à la circulation.

M. Bouthinon montre le schéma et l'informe que le dernier tronçon sera fermé à la circulation mais ouvert aux livraisons et stationnements deux-roues.

Cette même commissaire l'informe qu'il y a un garagiste dans cette rue et demande comment il va pouvoir poursuivre son activité.

M. Bouthinon répond que la rue sera accessible pour les ayants droit.

Enfin, la commissaire demande s'ils comptent végétaliser avec de la pleine terre. M. Bouthinon répond par la positive.

Une commissaire demande s'il faut s'attendre à un mécontentement de la population de Carouge pour ce projet.

M^{me} Perler répond que deux séances ont été organisées avec les habitants et commerçants qui étaient plutôt contents malgré des inquiétudes.

M. Bouthinon ajoute qu'un mandataire spécialisé a fait le tour des commerçants de cet espace pour connaître leurs besoins en livraison afin d'adapter le projet.

M^{me} Perler n'a pas entendu d'oppositions pour le moment.

Un commissaire demande si la Ville de Genève sera le maître d'œuvre du chantier dans sa globalité.

M. Bouthinon répond que la Ville sera coordinatrice et pilote de l'opération.

Un commissaire se réjouit de ce projet mais a besoin de comprendre ce qu'il s'est passé depuis le dernier vote en urgence de l'objet en hiver 2021.

M. Betty répond qu'il y a eu une modification du projet due à l'élargissement des voies de tram mais ils tiennent surtout à garder un seul et même chantier pour aller plus vite. Ils ont donc pris le parti de repousser les travaux pour finir en 2025.

Le même commissaire aimerait être sûr également que les commerces se trouvant en plein centre et loin des accès routiers restent viables.

M. Bouthinon répond qu'ils sont encore en train d'étudier certains cas et envisagent la possibilité d'ouvrir une boucle à certaines heures pour les livraisons. Ils sont donc toujours en train d'affiner leurs recherches.

M^{me} Perler pense qu'il y aura toujours des personnes mécontentes mais toutes les villes qui ont franchi le pas de la piétonnisation en sont satisfaites, il faut seulement se projeter.

Enfin, le commissaire demande s'ils ont montré les images de présentation de ce soir aux commerçants et riverains. M^{me} Perler répond par la positive.

Un commissaire demande s'il y aura un nombre suffisant de places de vélos/vélos-cargos pour la population du quartier et utilisateurs réguliers.

M. Bouthinon répond que les rues perpendiculaires seront dévolues à ce type de stationnement. Il y aura également une bande végétalisée équipée dans ce sens.

M. Betty ajoute qu'ils ont lancé une étude en deux temps. Le premier temps consistait à établir un diagnostic de l'occupation du territoire par les vélos afin d'identifier les besoins des utilisateurs. Le deuxième temps commencera cet automne afin de savoir comment répondre aux besoins.

Un commissaire demande si la ligne 12 sera interrompue et remplacée par des navettes ou s'ils réaliseront des chantiers de nuit.

M. Betty répond qu'ils se refusent de plus en plus à réaliser des chantiers de nuit, donc il s'agira ici de mettre des navettes à disposition après interruption des

tramways. Les navettes partiront de la place des Augustins jusqu’au rond-point de Plainpalais.

La même commissaire demande combien de temps cela durera.

M. Betty répond que l’interruption durera environ d’avril à mi-août 2024.

La même commissaire demande s’il y aura des travaux de préparation.

M. Betty lui propose de se référer au calendrier de présentation.

Un commissaire demande si le prestataire ou département en charge de cette consultation fera un rapport afin de savoir combien de commerçants ont été consultés ainsi que leur avis.

M^{me} Perler ne sait pas s’il serait utile de rendre le rapport public mais ils sont déjà en train de réaliser ce sondage auprès des commerçants.

Le même commissaire pense que ce serait très utile afin d’en tirer des conclusions.

M^{me} Perler répond qu’ils feront donc ce rapport sur la rue de Carouge et l’avenue du Mail.

Un commissaire demande s’il sera donc impossible pendant un moment de se rendre au rond-point de Plainpalais depuis les Augustins car le tronçon sera coupé. M. Betty confirme.

Discussion et votes

Un commissaire réfléchit à la pertinence d’auditionner une faîtière comme Genève Commerce et se demande également si cela ne vaudrait pas la peine de discuter avec un représentant de la GIM afin d’en savoir plus sur la compensation sur le parking des Minoteries. Il n’a donc cependant pas de demande d’audition officielle.

Un commissaire pense qu’il serait utile d’auditionner un commerçant ou une faîtière comme déjà suggéré.

Une commissaire pense au garagiste de la rue des Voisins car il est touché directement.

Un commissaire propose d’entendre dans ce cas le prestataire.

Un commissaire pense que l’audition des commerçants ne devrait pas se centrer sur la piétonnisation car ce n’est pas l’objet de cette proposition. Cependant, il est d’accord quant à l’idée d’entendre une faîtière pour connaître l’avis des commerçants.

Un commissaire propose de rédiger un mini-questionnaire à envoyer à tous les commerçants afin d’avoir leur avis.

Un commissaire répond que la piétonnisation de la rue de Carouge a déjà été votée, donc il n’y aura pas de retour en arrière.

Un commissaire a un peu de peine avec l’arrêt des lignes de tramway car c’est une ligne extrêmement fréquentée. Il se demande donc comment des navettes vont pouvoir compenser des wagons entiers et propose d’auditionner les Transports publics genevois (TPG).

Une commissaire se demande si les auditions serviront à quelque chose ou si cela ne va pas plutôt mettre des bâtons dans les roues pour l’avancement des travaux.

Le président répond que c’est leur travail de demander des auditions.

Un commissaire propose de demander à M^{me} Perler de communiquer le compte rendu sur la séance qu’ils ont eue avec les commerçants ainsi que le nom des enseignes présentes.

La demande du rapport des entretiens avec les commerçants impactés par les travaux de la rue de Carouge à M^{me} Perler et ses services est acceptée à l’unanimité.

Par 8 oui (1 EàG, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 7 abstentions (4 S, 3 Ve), l’audition des TPG est acceptée.

Séance du 23 août 2023

Audition de M. Marc Châtelain, directeur de l’exploitation des Transports publics genevois (TPG), et de M. Sébastien Weibel, responsable du Pôle opérations des TPG

M. Châtelain commence par dire qu’il y aura trois périodes à définir. La période d’avril à juin en horaire normal, la période d’avril à juin pendant les vacances et la période de juillet à août avec plus d’intensité de travaux. Il faut ici essayer de maintenir un certain nombre de lignes inchangées comme les lignes 15 et 17 dans la mesure du possible. Cependant, les lignes 12 et 18 ne pourront pas être maintenues telles quelles. De ce fait, la ligne 12 sera interrompue à Plainpalais, et empruntera la trajectoire de la ligne 17 direction France (voir schéma). La ligne 18 fera un parcours raccourci de Bel-Air, Stand et remontera sur le CERN, donc elle ne desservira plus Plainpalais. Par contre, ils comptent poursuivre la ligne 17 en direction de Lancy-Bachet Gare et finir la boucle à Augustins ou Blanche idéalement. Au niveau des fréquences, ils essayeront de maintenir les fréquences actuelles, à noter que la navette qui reliera Plainpalais

aux Augustins tournera aux heures de pointe comme aux heures creuses à deux minutes et demie d'intervalle. Sur la période de juillet-août, la navette ira plus loin jusqu'à Blanche, donc ils auront également une navette avec 30-40% de fréquentation en moins pendant cette période, ce qui explique la fréquence. Il passe ensuite au graphique (voir graphique).

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'ils ont des retours de personnes à mobilité réduite sur ce projet et ses potentiels désagréments.

M. Châtelain répond qu'ils sont attentifs à cet aspect et ont des rencontres régulières avec des associations ou des personnes à mobilité réduite (PMR) pour échanger à ce sujet. Il est évidemment plus compliqué de changer plusieurs fois de transport pour arriver à destination mais il recommande tout de même de ne pas hésiter à prendre les réseaux même s'il y a parfois de légers détours.

Une commissaire demande s'ils ont eu des échos de PMR surtout.

M. Châtelain répond qu'ils ont peu de remontées négatives de PMR qui se sentent abandonnées car ils tiennent vraiment compte de ces aspects.

Un commissaire demande comment seront gérées les poussettes dans les transports aux heures de pointe car elles sont en grand nombre.

M. Châtelain le confirme mais cela concerne aussi les vélos, trottinettes et autres. Ils sont donc obligés de compter sur le civisme des uns et des autres et précise que le réseau est conçu pour ce type de cas.

Un commissaire demande quel est le coût de fonctionnement de ces travaux et qui va les prendre en charge.

M. Châtelain répond qu'il faut plus d'un bus pour remplacer un tram, donc les coûts montent vite. Ils ont donc un solde négatif mais ces coûts supplémentaires sont à la charge du maître d'ouvrage.

Le même commissaire demande s'ils devront licencier les conducteurs de trams. M. Châtelain le rassure car les conducteurs de trams savent également conduire les bus.

Un commissaire demande quand ils ont démarré les discussions avec la Ville concernant les travaux de la rue de Carouge.

M. Châtelain répond que cela fait très longtemps que les discussions ont été entamées.

Ce même commissaire demande si le plan présenté ce soir a été validé par la Ville et toutes les parties.

M. Châtelain répond qu'il est en discussion entre l'OCT et eux-mêmes mais pense qu'il ressemblera fortement à ce qui sera réalisé.

Un commissaire demande s'ils travaillent sur terrain ou sur plan dans ce type de projet.

M. Châtelain répond que les personnes concernées travaillent sur le terrain et font face à de nombreux dilemmes pour essayer de trouver la meilleure solution.

Discussion et votes

Le président propose de passer directement à la discussion et demande s'il est possible de voter ce soir.

Une commissaire n'est pas d'accord.

Un commissaire pense qu'il n'est pas possible de voter tant qu'ils n'ont pas le projet complet.

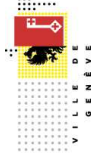
Le président rappelle que la proposition sur la rue de Carouge est déjà votée.

Par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR) contre 2 non (MCG, UDC), le vote aura lieu le soir même.

Par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR) contre 2 non (MCG, UDC), la CTC accepte la proposition PR-1563 du Conseil administratif.

Annexes:

- présentation Powerpoint du 21 juin 2023
- présentation du 23 août 2023

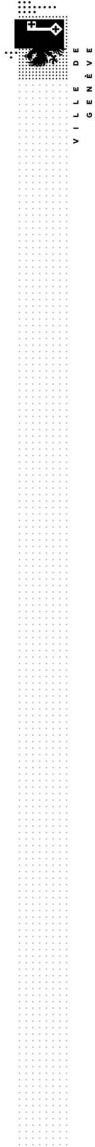


RUE DE CAROUGE

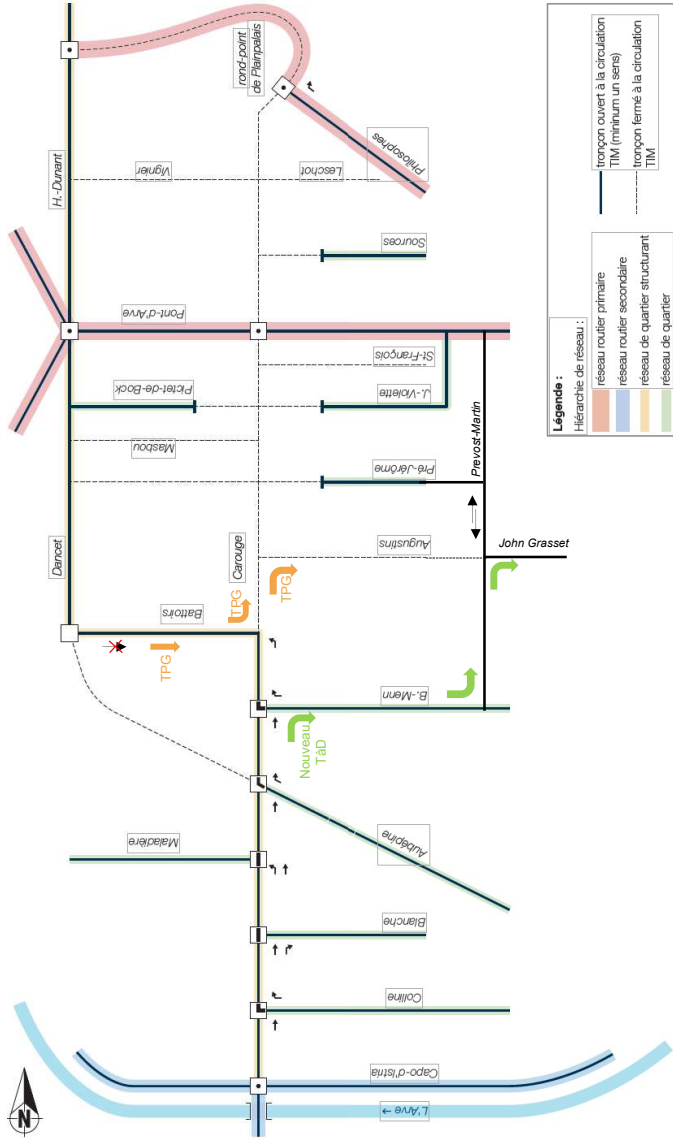
PR – 1563 Crédit complémentaire pour le réaménagement de la rue de Carouge

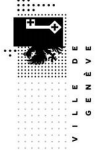


Audition de la Commission des travaux et des constructions
SERVICE DE L'AMENAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
21 JUIN 2023

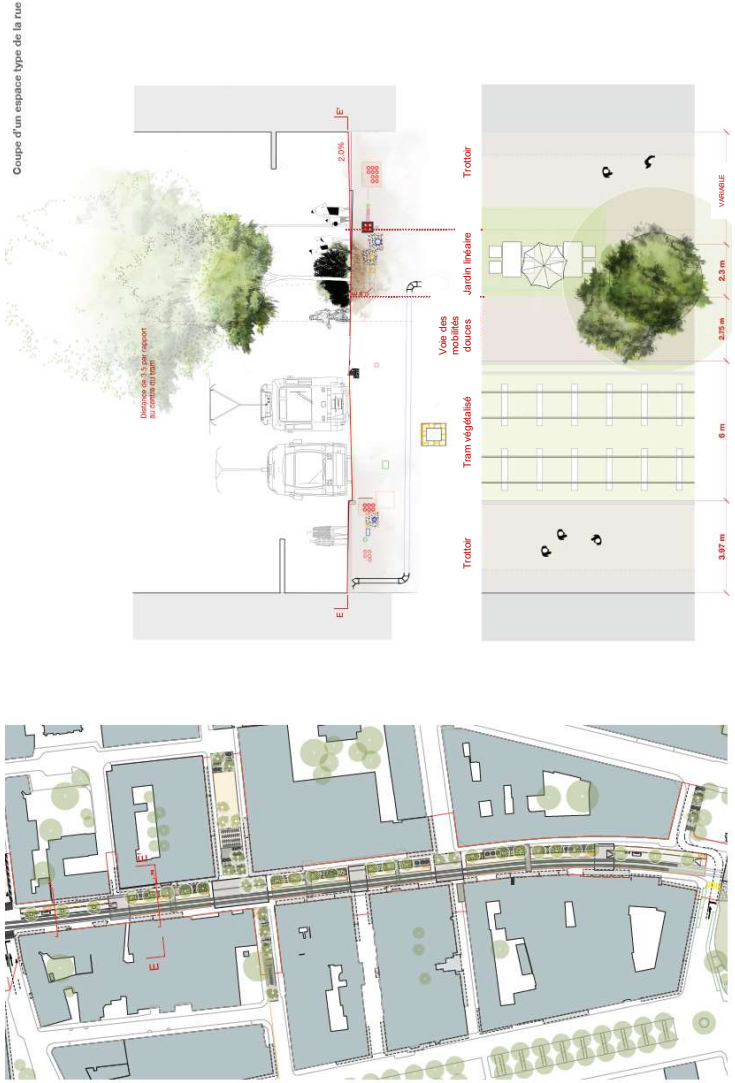


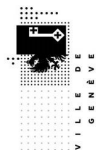
Rappel du nouveau schéma de circulation



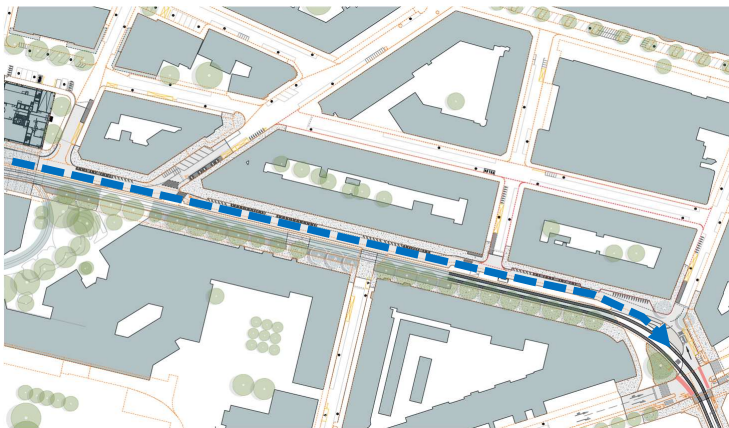


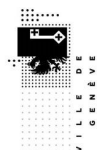
Orientation : une voirie « Piétons – Tram – Vélos » Augustins-Plainpalais



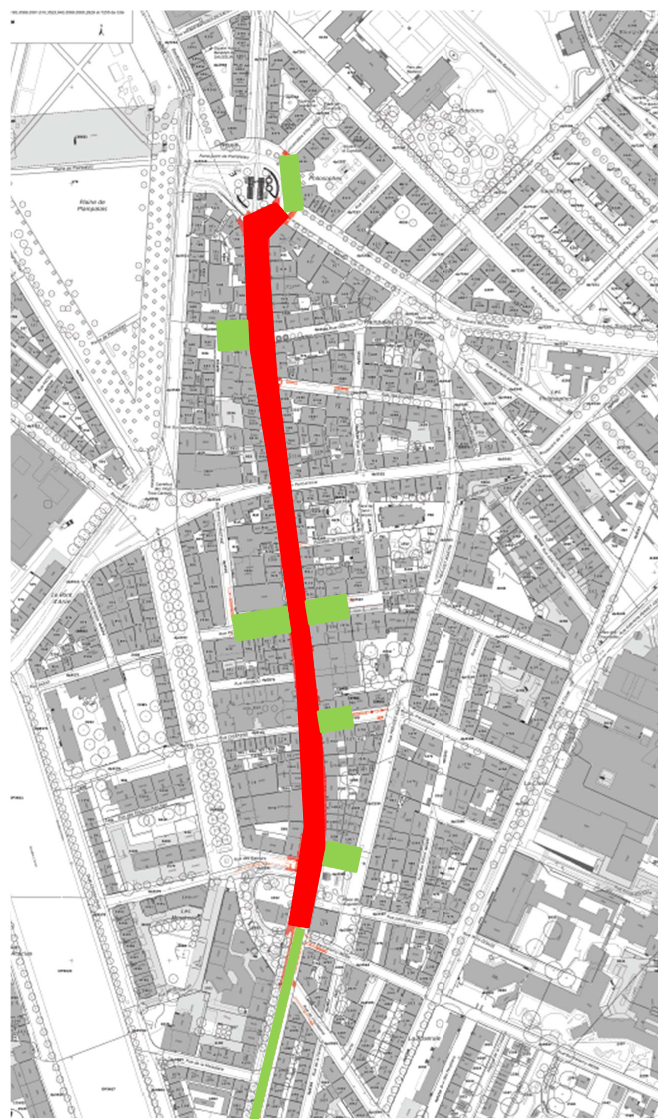


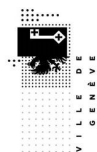
Contre sens cyclable Augustins-Pont de Carouge





Périmètres d'aménagement





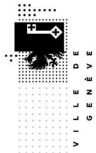
VILLE DE
GENÈVE

Nouveaux périmètres d'aménagement

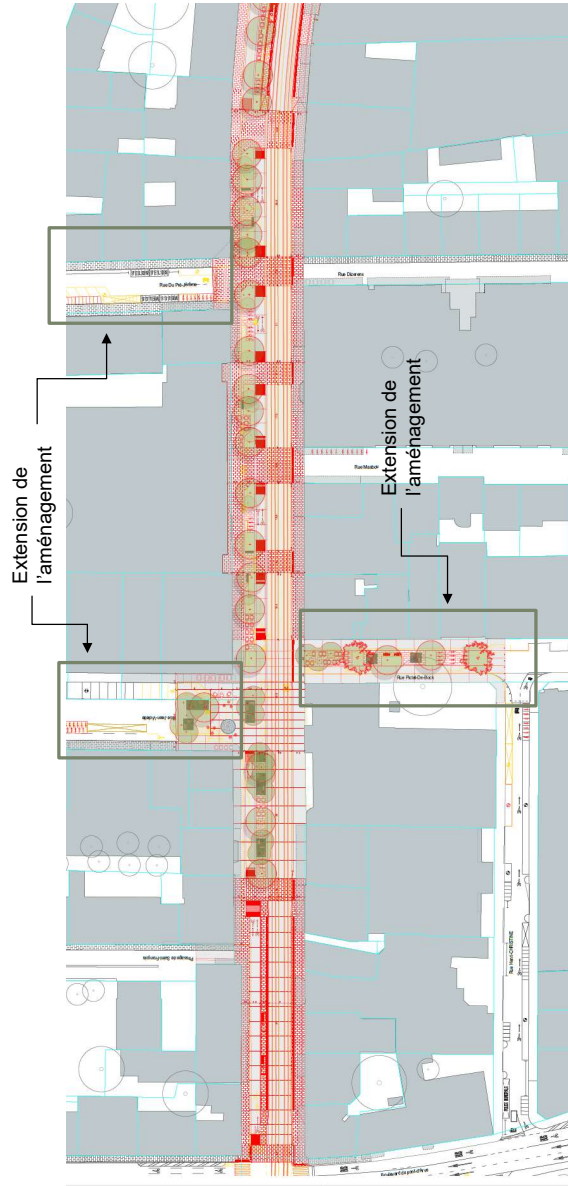
Extension de
l'aménagement



VANDERLE



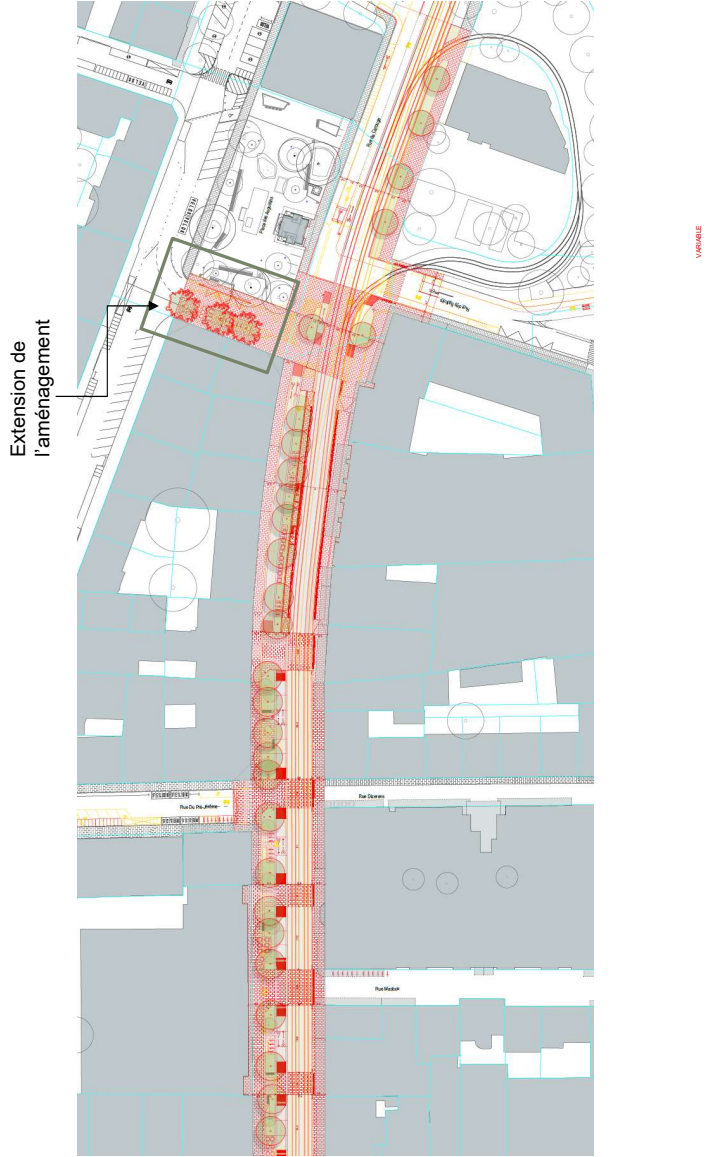
Nouveaux périmètres d'aménagement



Variable



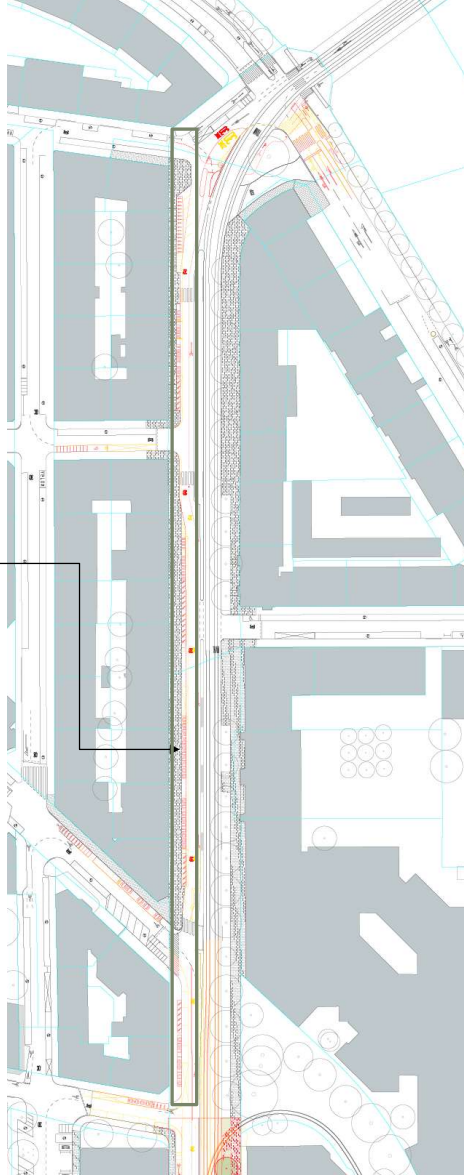
Nouveaux périmètres d'aménagement





Nouveaux périmètres d'aménagement

Reprise des trottoirs pour
continuité cycle

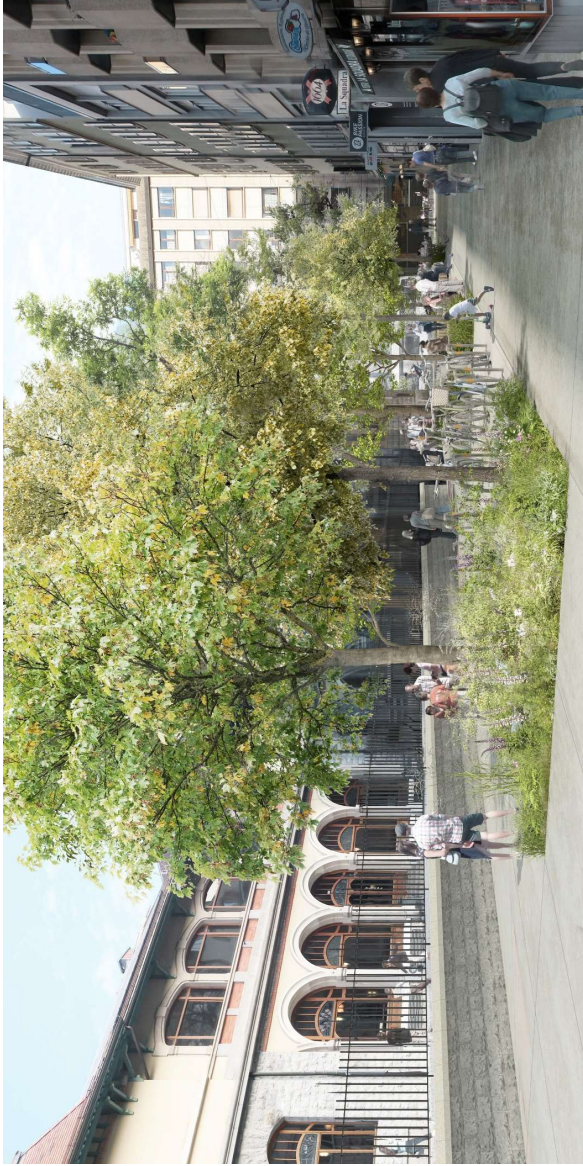


Photomontage rue de Carouge / Jean-Violette





Photomontage rue Pictet-de-Bock



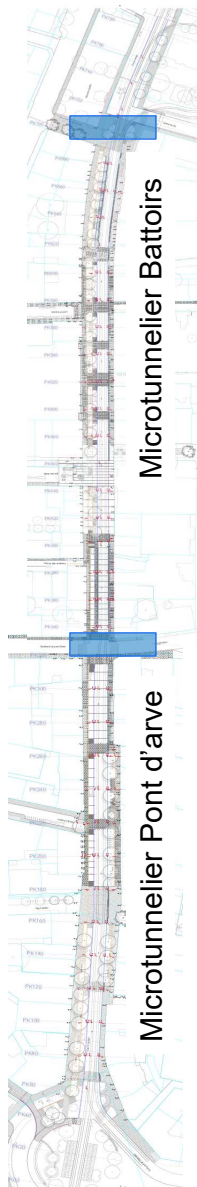


Photomontage rue de Carouge nord

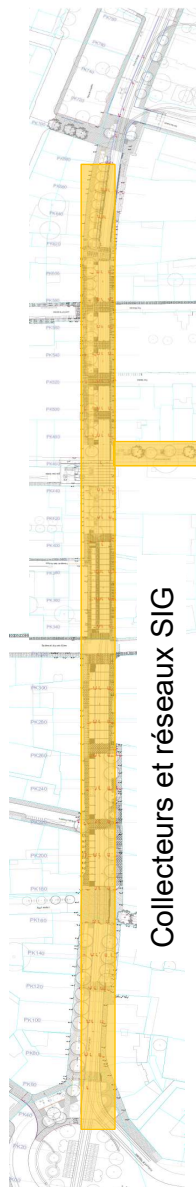


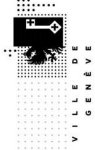
Etapes de travaux

juin 2023 à octobre 2023



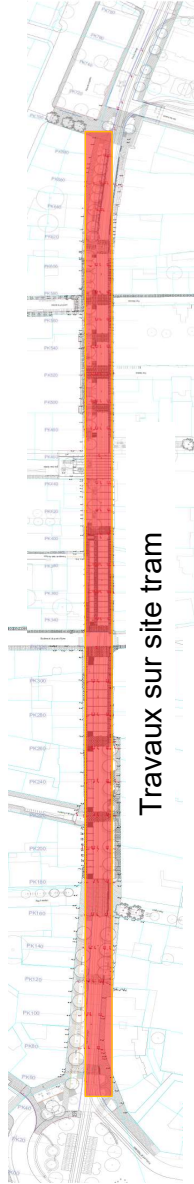
octobre 2023 à mars 2024



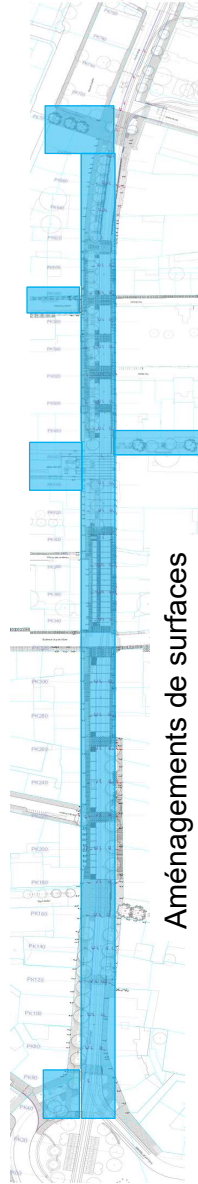


Étapes de travaux

avril 2024 à juillet 2024



juillet 2024 à juin 2025



Présentation des coûts

Crédit complémentaire pour le réaménagement de la rue de Carouge	
Travaux de génie civil	1'671'450.-
Travaux de plantations, d'éclairage et de mobilier	1'119'450.-
Total travaux	2'790'900.-
Honoraires	430'000.-
Coût total HT des aménagements	3'220'900.-
Frais financiers et TVA 7.7%	465'700.-
Total net TTC	3'686'600.-



stpg

Travaux route de Carouge

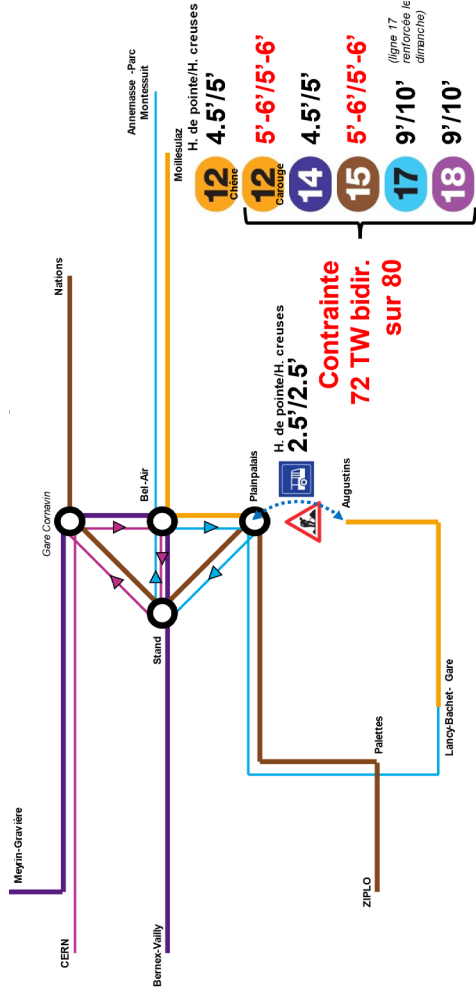
Impact TC

23.08.2023

Marc Châtelain
Directeur Exploitation

Déviations prévues (sous réserve)

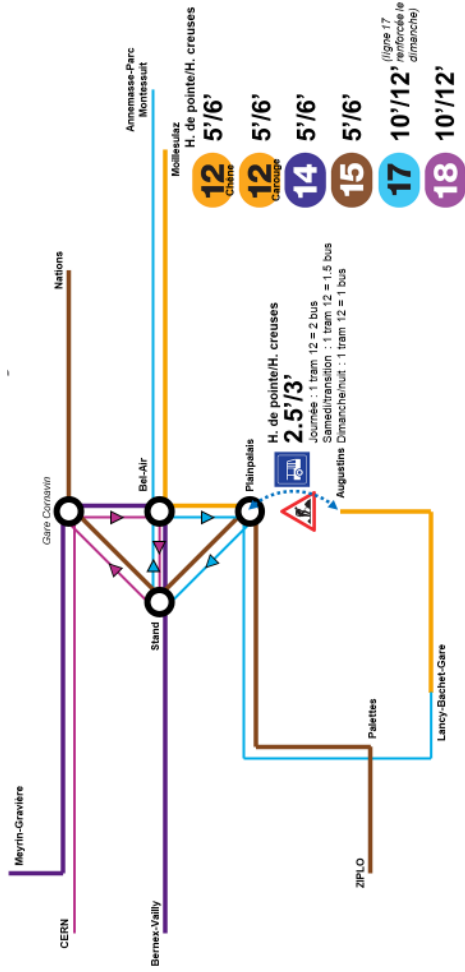
Avril à juin 2024 (horaire normal)



Déviations prévues (sous réserve)

Avril à juin 2024 (horaire vacances)

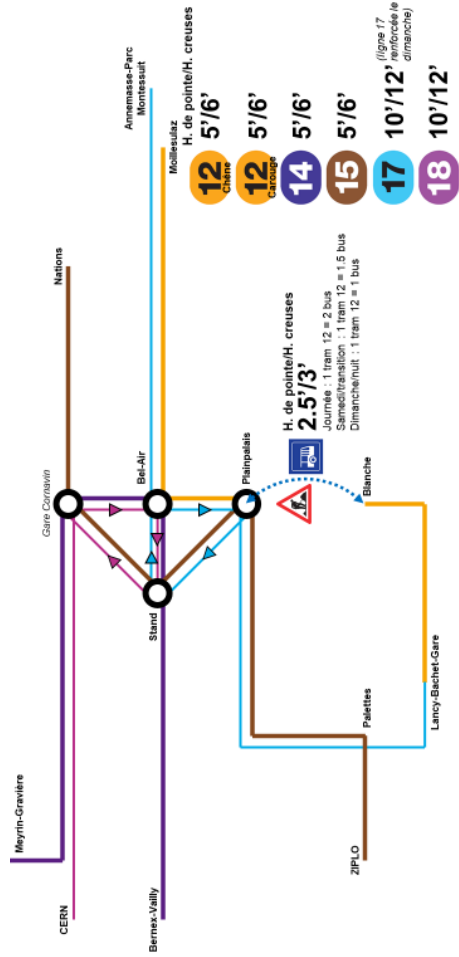
σtpg



Déviations prévues (sous réserve)

σtpg

Juillet – Août 2024



Dimensionnement de la navette de substitution **σtpg**

- Situation actuelle :
 - Charge la plus élevée à Pont-d'Arve sur les lignes 12 et 18 (7.06.2023) : 17h direction ville
 - Ligne 12 : 72 pax par 4.5 minutes = 960 pax/heure
 - Ligne 18 : 98 pax par 9 minutes = 650 pax/heure
 - Total 1'610 pax/heure (20 trams/heure)
- Substitution :
 - un bus de 110 places toutes les 2.5 minutes
 - soit 2'640 places/heure (24 bus/heure)
 - Ce calcul ne prend pas en compte le basculement probable de nombreux clients sur d'autres itinéraires (p.ex. ligne 11)

Parcours envisagé de la navette de substitution σtpg

